

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2026

Référence
2026-08

Objet de la délibération
Détermination du nombre d'Adjoints

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	

Date de la convocation
17/03/2026

Date d'affichage
17/03/2026

Vote
à la majorité
Pour : 12
Contre :
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Melun
Le : 23/03/2026

Et

Publication ou notification du :
23/03/2026

L' an 2026 et le 21 Mars à 10 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie - Salle de Conseil sous la présidence de ,

Présents : M. ALIX-TABELING GREGOIRE, M. BAURIN Nicolas, M. CEDILLE Nicolas, Mme DAGORNE Jessica, M. DORE Patrick, Mme JURATOVAC Maria, M. KOWALSKI DIMITRI, M. LEBAS GERAUD, Mme LEMONY MAËLLE, Mme MEJANE ANAËLLE, Mme NOWAK ADRIENNE, Mme RODRIGUEZ PAULINE M. WELSCH MATHIEU,

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DE SAN LORENZO CATHERINE à M. KOWALSKI DIMITRI, Mme HEUZE Maryline à M. DORE Patrick

A été nommé(e) secrétaire : M. KOWALSKI DIMITRI

Objet de la délibération : Détermination du nombre d'Adjoints

Le Maire indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au Maire.

Au vu de ces éléments le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 4.

L'adoption d'une délibération par le conseil municipal n'est pas obligatoire , c'est à dire qu'elle n'est pas subordonnée à l'intervention d'un vote formel ou d'une discussion préalable dès lors que l'assentiment de la totalité ou de la majorité des conseillers présents a pu être constatée par le Maire ou le président de séance.

Le Conseil municipal,
DECIDE de fixer le nombre d'adjoints à 4

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/03/2026

Le Maire
Nicolas CEDILLE

